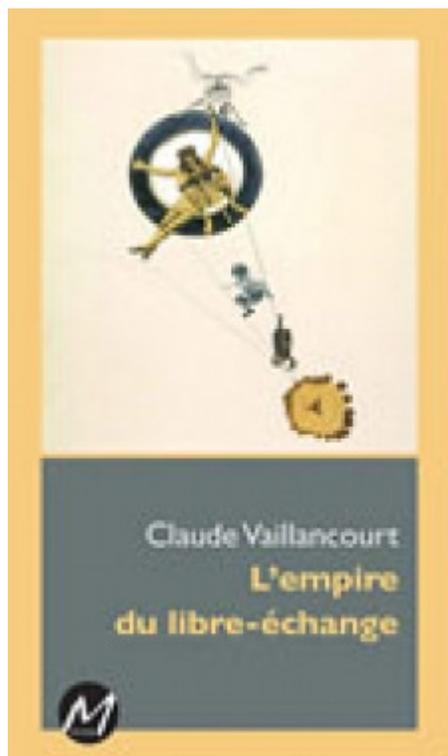


LE DEVOIR

Libre de penser

Un libre-échange pour les puissants

12 avril 2014 | Michel Lapierre | Livres



L'empire du libre-échange
Claude Vaillancourt
M éditeur
Mont-Royal, 2014, 160 pages

«*Le libre-échange véhicule avec lui une vision purement anglo-saxonne — plus spécifiquement anglo-états-unienne — de l'économie, comme s'il n'y avait qu'une façon de voir le commerce.*» — Extrait de *L'empire du libre-échange*

La libéralisation du commerce international semble un sujet usé. Grâce à la résistance de pays du Sud à l'Occident qui la détournait à son profit, elle a connu des difficultés, dans les Amériques, en 2005, et à l'échelle

mondiale l'année suivante. Pourtant, l'écrivain québécois Claude Vaillancourt montre que ses défenseurs, profitant du désarroi causé par l'effondrement financier de 2008, l'ont relancée de plus belle, même dans le domaine de la culture.

Dans *L'empire du libre-échange*, essai de haute vulgarisation et de grande clarté, Vaillancourt expose, à propos des accords internationaux, les récents développements des longues négociations en cours. Il s'est imposé le pensum, abrutissant pour un créateur, de lire, note-t-il, « ces textes

amphigouriques rédigés dans une langue juridique destinée à des escadrons d'avocats ».

Il nous apprend que le Partenariat transpacifique, auquel participent notamment le Canada, les États-Unis et des pays d'Extrême-Orient, menace de « *restreindre l'accès libre à Internet, en renforçant les droits de propriété intellectuelle, au bénéfice des grands conglomérats médiatiques ou de divertissement* ». D'autre part, l'accord entre le Canada et l'Union européenne prévoit de négocier l'exemption culturelle pour chaque chapitre, au lieu de reconnaître une exemption générale.

Contourner la diversité

Ce dernier texte, en exigeant des discussions répétées, risque sournoisement de rendre pénible, voire déficiente, la protection de la diversité culturelle, comme l'a déjà remarqué Louise Beaudoin, ex-ministre québécoise des Relations internationales. L'exclusion de la culture des accords de libre-échange s'appuie sur une convention de l'UNESCO en vigueur depuis 2007 et à laquelle adhèrent plus de 120 États.

En rappelant que la langue du commerce international est l'anglais, Vaillancourt nous incite à penser que, loin d'être un processus équitable tourné vers le progrès de toute l'humanité, le libre-échange sert l'intérêt des puissants, en particulier celui des Américains dans le vaste et lucratif marché de l'audiovisuel.

En plus de s'efforcer de contourner le principe de la diversité culturelle, les partisans dogmatiques du libre-échange s'acharnent sur une autre notion propre au courant progressiste du droit international : la

discrimination positive à l'égard des nations les plus pauvres. Cette fois, comme le principe est beaucoup moins reconnu, ils le nient au nom d'un juridisme dicté par la tradition.

S'adapter aux disparités des nations pour rechercher le bien commun, au lieu de tolérer l'enrichissement des États les plus nantis au détriment des moins favorisés, restreint la très étrange liberté chère aux défenseurs de la concurrence économique. Vaillancourt, qui reproche à ces derniers de négliger les différences et d'accroître les inégalités, n'hésiterait sans doute pas à donner à leur néolibéralisme son vrai nom de néoconservatisme.

Collaborateur